Les nouveaux entrepreneurs des applications numériques, un pas décisif vers l’économie collaborative ?

Coordinateurs : Sophie Boutillier, Claude Fournier, Nadine Levratto et Leîla Temri

Depuis J. A. Schumpeter, l’entrepreneur a été sacré moteur de la croissance économique et de l’innovation. Il est le moteur de l’évolution économique. Schumpeter développait cette thèse au début du 20e siècle alors que le capitalisme était en train de se structurer autour de quelques grandes entreprises puissantes. Si cette configuration reste d’actualité, comme le montre le poids des entreprises multinationales dans l’économie, le champ de l’entreprise s’est étendu à des formes moins capitalistiques justifiées par la montée en puissance des services. A cet élargissement du domaine de l’entreprise fait écho celui de l’innovation. Le passage d’une vision purement technologique portée par le Manuel de Frascati de l’OCDE qui, au début des années 2000, classait des domaines technologiques à celui dit d’Oslo qui en étend le champ à l’organisation et au marketing, est révélatrice de ce changement de perspective. Le développement récent des technologies de l’information et de la communication (TIC) semble favoriser cette évolution tout en contribuant à l’émergence de nouvelles formes d’innovation, de consommation et d’entrepreneuriat.

Les concepts récents en matière d’innovation, comme l’innovation disruptive (Christensen, 1997) ou l’innovation ouverte (Chesbrough, 2003), montrent clairement que l’innovation est le produit d’une dynamique collective qui implique une large variété d’acteurs, dont l’entrepreneur est l’un des éléments-clés. Les nouvelles applications numériques ont donné naissance à la création de nouvelles entreprises, comme Uber ou bien encore à celles qui offrent toute une gamme de produits-services dans le domaine de « quantified self » (Gicquel, Guyot, 2015) en liaison avec par exemple le développement des objets connectés.

Pour certains voient dans ces évolutions la concrétisation de l’économie collaborative, déjà annoncée à la fin de la décennie 1970, mais est-ce qu’il ne s’agit pas davantage d’une part de l’émergence du consommateur-producteur, d’autre part d’une forme renouvelée de putting-out ?

L’objectif de cet atelier est de montrer comment les innovations dans le domaine des technologies de l’information et du numérique, secteur très dynamique en matière de création d’entreprises et d’innovations à l’heure actuelle, induisent de nouvelles formes d’entrepreneuriat participant au renouvellement du processus permanent de « destruction créatrice » ou de « création créative ». La nouveauté (ou prétendue telle) est ici à la fois technologique (création de nouveaux produits et services) et organisationnelle (de l’entreprise et de l’organisation du travail).

*Les sujets abordés seront donc les suivants :*

* Relecture de la théorie de l’entrepreneur et de l’entreprise en liaison avec l’économie de l’innovation : quels nouveaux modèles ?
* L’entrepreneuriat dans le secteur des applications numériques et du big data,
* Division du travail d’innovation des grandes firmes et place des start-ups innovantes,
* Evolution du statut de l’entrepreneur via la flexibilité du rapport salarial.

**Dates importantes :**

* + 31 janvier 2016 : date limite pour la réception du résumé (800 mots)
  + 29 février 2016 : réponse du comité scientifique
  + 10 mai 2016 : envoi du texte final
  + 9-10 juin 2016 : Forum de l’innovation, 12 ateliers et 2 tables rondes
  + 11 juin 2016 : activités culturelles autour du thème de l’innovation – Cité des Sciences et de l’Industrie

**Frais d’inscriptions :**

Chercheurs des universités et autres institutions publiques et privées : 250 euros

Doctorants : 100 euros

Les frais d’inscription comprennent l’accès aux ateliers, le matériel du colloque, les déjeuners et le dîner de Gala.

Contact : [sophie.boutillier@univ-littoral.fr](mailto:sophie.boutillier@univ-littoral.fr)